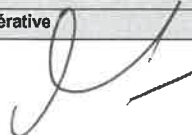








**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC**

**CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES DEUX
EQUIPEMENTS AQUATIQUES MUNICIPAUX
EXAMEN ET SELECTION DES CANDIDATURES**

25/10/2023

1.SIGNATURE DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

Nom/Prénom	Qualité	Signature
Membres titulaires à voix délibérative		
M. DIGEON Benoît	Président de la commission	
M. BOUSCAL Fabrice	Elu	
M. TERRIER Charles	Elu	
M. VAREILLES Philippe	Elu	
M. PROFFIT Alphonse	Elu	
M. COLLARD Thierry	Elu	
Membres suppléants à voix délibérative		
M. DELATRE Jacques	Elu	
M. COQUELIN Jean-René	Elu	
M. LAZZAROTTO Vincent	Elu	
M. MAUDUIT Maurice	Elu	
M. BELABBES Christophe	Elu	
Membres à voix consultative		
Mme LAURENT Nathalie	Directrice Générale des Services	
M.CHARLES Thibault	Directeur général adjoint / Responsable du service ressources humaines	
M.AUGER Tristan	Directeur des services techniques	
M.DUCHEMIN Boris	Responsable du service jeunesse et sports	
Mme CHOPPICK Marie-Christine	Receveur municipal	

2. RECAPITULATIF

2.1 Mode de passation

Procédure pour la conclusion d'une concession de service (selon l'article R. 3121-5 du code de la commande publique).

2.2 Mode de dévolution des prestations

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2.3 Publicité

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 04/08/2023 :

Plateforme	Date de publication
JOUE	09/08/2023
BOAMP	06/08/2023
Plateforme de dématérialisation RECIA	09/08/2023
Site de la Mairie	10/08/2023
Le moniteur	Marchés online : 09/08/2023
	Le moniteur des travaux publics : 11/08/2024

2.4 Informations complémentaires

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation RECIA le 11/08/2023.

Date et heure limites de remise des plis : 29/09/2023 à 12 h 00.

Date d'envoi de la première convocation de la commission : 25/09/2023

Date d'envoi de la seconde convocation de la commission : 18/10/2023

Le service Commande Publique a réalisé l'ouverture des candidatures.

2 dépôts ont été enregistrés.

N° arrivée Des plis	Entreprise	Observations
1	SAS VERT MARINE 76130 MONT-SAINT-AIGNAN	
2	S.A.S ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR / ADL – « Espace Récréa » 14280 SAINT CONTEST	

Le groupement d'AMO a réalisé l'analyse des candidatures.

3.VOTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION :

Nom/Prénom	Qualité	Vote			Observations
		Favorable	Défavorable	Abstention	
Membres titulaires					
M. DIGEON Benoît	Président de la commission	X			
M. BOUSCAL Fabrice	Elu	X			
M. TERRIER Charles	Elu	X			
M. VAREILLES Philippe	Elu	X			
M. PROFFIT Alphonse	Elu	X			
M. COLLARD Thierry	Elu				
Membres suppléants					
M. DELATRE Jacques	Elu				
M. COQUELIN Jean-René	Elu				
M. LAZZAROTTO Vincent	Elu				
M. MAUDUIT Maurice	Elu				
M. BELABBES Christophe	Elu				

4. CONCLUSION :

Après délibération du Conseil Municipal n°21-046 du 12/07/2021, donnant des précisions concernant la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Après délibération du Conseil Municipal n°22-004 du 31/01/2022, approuvant le remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Après délibération du Conseil Municipal n°22-065 du 02/05/2022, modifiant la composition de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Après délibération du Conseil Municipal n°23-083 du 16/10/2023, modifiant la composition de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public ;

Au regard des critères de sélection des candidatures fixés dans le règlement de candidatures et de consultation (article 7.1) mais également à l'aune du rapport d'analyse figurant en **Annexe** du présent procès-verbal, la Commission est d'avis d'admettre les candidats suivants à remettre une offre initiale, présentés par ordre alphabétique :

- S.A.S ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR / ADL – « Espace Récréa »
- SAS VERT MARINE

L'ouverture des offres sera réalisée par le service Commande Publique.

L'analyse des offres sera réalisée par le groupement d'AMO.

Un rapport d'analyse des offres initiales sera présenté lors de la prochaine commission de délégation de service public qui donnera son avis sur les candidats à admettre en négociation.